



n°9505/DT

AMELIORATION ET VALORISATION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION MALGACHE

mars 1995 ⁽¹⁾

Un des volets du programme de travail du projet MADIO consiste à évaluer la qualité de l'indice des prix à la consommation (IPC), à proposer des modifications éventuelles et à les mettre en oeuvre. Dans un précédent document ⁽²⁾, MADIO a procédé à un diagnostic rapide des statistiques de prix à la consommation produites à Madagascar par l'INSTAT, et a brossé les grandes lignes de l'intervention du projet dans ce domaine. L'objet de la présente note est d'affiner le diagnostic ci-dessus mentionné, et de définir précisément le dispositif opérationnel que le projet se propose de mettre en place dans les prochains mois.

Nos réflexions porteront sur deux thèmes. D'une part, et en nous basant sur le diagnostic de l'existant, nous identifierons les principales améliorations qu'il est possible d'apporter au protocole de collecte actuel (première partie). Ces améliorations concernent aussi bien la méthodologie employée pour l'élaboration de l'IPC à Antananarivo, que l'extension de la couverture géographique de l'indice à l'ensemble des grands centres urbains. D'autre part, nous apporterons un certain nombre de suggestions qui devraient permettre de mieux valoriser l'information collectées (seconde partie). En particulier, nous poserons le problème du mode de calcul de l'indice en glissement, puis nous proposerons de nouvelles nomenclatures analytiques, afin de répondre à la demande des principaux utilisateurs de l'information.

L'accent est ici porté sur l'IPC en milieu malgache, dans la mesure où cet indice est le plus pertinent pour la conduite de la politique économique actuelle. Le cas de l'IPC en milieu européen sera traité spécifiquement ultérieurement. Ce travail a été rendu possible grâce à la collaboration de M. Javier HERRERA, économiste de l'ORSTOM affecté à DIAL, spécialiste de des questions sus-mentionnées, lors de la mission qu'il a effectué à Madagascar du 14 au 31 mars pour appuyer le projet MADIO.

L'enjeu des propositions avancées dans cette note consiste à réussir à mettre en place un nouvel indice sans déstabiliser le travail réalisé par les services chargés de la confection de

¹⁾ Ce document a été rédigé par Javier HERRERA (DIAL) et François ROUBAUD (MADIO).

²⁾ RAVELOSOA R., "Etat des statistiques sur les prix à la consommation : diagnostic et propositions", MADIO, n°94003/DT, décembre 1994.

l'indice actuel, et qui sont les seuls, à notre connaissance, à avoir réussi à élaborer une série statistique homogène, sur une base mensuelle depuis près de 25 ans.

I.- AMELIORATION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

IA - L'AMELIORATION DE L'IPC A ANTANANARIVO

Depuis le mois d'août 1994, les contraintes financières de l'INSTAT ont conduit à la suspension des achats des produits lors, des opérations de relevés de prix ⁽³⁾. On peut donc supposer que depuis cette date la qualité de relevés de prix s'est dégradée. Or, une forte accélération des hausses de prix a été observée précisément depuis le mois d'août 1994. La question se pose donc de savoir quel est le degré de fiabilité des données de base. Cela implique d'évaluer les faiblesses actuelles de l'indice de prix.

Dans un document précédent ⁽⁴⁾, l'accent du diagnostic avait été mis sur l'ancienneté du panier servant de base pour le calcul de l'indice de prix (IPC). La présente note s'inscrit dans la même perspective de diagnostic et de contribution à l'amélioration des indices de prix, en insistant davantage sur les aspects relatifs à la qualité des relevés et les diverses enquêtes qui pourront être réalisées afin d'améliorer l'indice de prix. Six problèmes peuvent être identifiés.

Les limites de l'IPC actuel

1- Pas d'achat des produits lors des relevés

L'absence d'achat des produits lors des relevés implique la non observation des prix "effectifs", réellement payés par les consommateurs lors des transactions sur le marché. Dans une période de baisse des revenus réels, les ménages font jouer de plus en plus la concurrence afin de chercher le meilleur prix. La démarche adoptée par les enquêteurs consiste simplement à relever les prix "affichés" ou communiqués (sans achat) par les commerçants. En fait, les enquêteurs "explorent" le marché en parcourant les différents points de vente afin de se faire "une idée" du prix "représentatif" du marché.

2- Pas de pesée des produits

De ce fait, les prix unitaires (au kg.) ne sont pas connus, en particulier en ce qui concerne les produits non transformés vendus au tas. On ignore qu'elle est la démarche adoptée par les enquêteurs face à ce problème.

3- Non fixité des points de vente (PdV)

En dehors des problèmes liés au non achat et l'absence de pesée des produits, la non fixité des points de vente (PdV) auprès desquels les enquêteurs effectuent les relevés peut être une source majeure d'incertitude concernant l'évolution des prix ⁽⁵⁾. En effet, si la dispersion des prix dans les lieux d'observation est très importante - des vendeurs "chers" côtoyant des vendeurs "bon marché"- alors l'évolution observée entre deux passages peut être attribuable

³⁾En novembre 1994, à l'occasion de l'enquête PCI, le relevé a été effectué avec achat et pesée des produits. Ce changement ponctuel de la qualité des relevés est susceptible de rendre difficile l'interprétation de l'évolution des prix du mois de novembre.

⁴⁾ RAVELOSOA R., "Etat des statistiques sur les prix à la consommation...", op.cit., MADIO, n°94003/DT, décembre 1994.

⁵⁾Les prix des produits manufacturés sont relevés une fois par mois dans 6 PdV fixes. On remarquera qu'un très grand nombre de ces produits sont également vendus sur le marché et les épiceries de quartier à des prix généralement plus bas que dans les 6 PdV correspondant à des supermarchés et magasins modernes plutôt fréquentés par les familles aisés.

uniquement au changement du point de vente, et non au fait que les prix aient augmenté depuis le dernier passage. Fixer les PdV n'est pas suffisant si la dispersion est grande, car ce que l'on cherche à obtenir est un prix "représentatif". Dans ces circonstances, il faut donc procéder à un nombre plus important de relevés afin d'approcher le prix moyen. Cette question sera abordée ci-dessous.

4- Une couverture non représentative des différents types de PdV

Actuellement, les relevés de prix des produits alimentaires non transformés ont lieu uniquement sur les deux marchés les plus importants de la ville de Antananarivo ("*Analakely*" les vendredi et "*Andravoahangy*" les mercredi). Les autres points de vente (épiceries de quartier, magasins), bien que très fréquentés par la population, ne sont pas visités par les enquêteurs pour les relevés des prix des produits non transformés. En ce qui concerne les produits manufacturés, leurs prix sont relevés dans 6 PdV différents, le prix représentatif étant calculé comme la moyenne simple des différents PdV. Les magasins modernes, où les prix sont plus élevés, auront implicitement un poids plus important dans le calcul du poids moyen par produit. Il serait donc judicieux d'attribuer des pondérations à ces PdV par choix raisonné.

5- Des relevés à périodicité variable suivant les produits

Une autre source de distorsion dans l'évaluation de l'évolution des prix tient à la périodicité à laquelle sont observés les prix des services et de l'habillement. Les prix de ces produits sont relevés tous les trois mois (mars, juin, septembre, décembre). Le suivi trimestriel dans une période de forte hausse des prix risque de se traduire par des "sauts" de prix difficilement interprétables dans le cadre d'un suivi conjoncturel des prix.

6- L'absence de certaines catégories de produits

Finalement, deux types de produits relativement importants sont absents du panier de consommation (leurs prix ne sont pas relevés), à savoir les postes "*éducation*" et "*loyer*".

Propositions pour une amélioration de l'indice des prix à Antananarivo

Deux axes peuvent être identifiés : d'une part l'amélioration de la qualité des relevés actuels, et d'autre part l'élargissement de l'indice de prix. L'appréciation des biais des relevés actuels et l'amélioration de leur qualité peuvent être rapidement mises en oeuvre. Pour cela, on propose une enquête pilote (voir ci-dessous) et une série de recommandations pouvant servir à améliorer le suivi des prix à la consommation à Antananarivo.

Les résultats attendus de l'enquête 1-2-3 MADIO ainsi que ceux tirés de l'EPM, sur la consommation des ménages, s'inscrivent dans le second axe, à savoir l'élargissement de la couverture du panier de consommation, l'actualisation des coefficients budgétaires et la détermination des types de PdV par catégories des produits, avec leur poids respectifs dans les dépenses des ménages.

1- Une enquête pilote sur la dispersion des prix

En premier lieu, il convient d'évaluer les biais introduits par le mode dont les relevés actuels sont effectués. Pour cela on propose une enquête pilote axée sur la dispersion des prix

selon les différents PdV qui permettra de préciser le nombre des relevés nécessaires à l'obtention d'un prix "représentatif" et de tester le lien entre nombre de PdV et dispersion des prix, suivant différentes catégories de produits.

Le dispositif que nous proposons de mettre en place

Il est envisagé d'effectuer une enquête sur les marchés visités régulièrement par les enquêteurs de l'INSTAT afin d'évaluer le degré de dispersion des prix. Deux sortes de produits ont été retenus : les produits alimentaires et les produits manufacturés. Les premiers sont des produits qui nécessitent d'être pesés afin d'estimer le prix unitaire entrant dans le calcul de l'indice. Les seconds sont des produits "standards" dont le poids est affiché sur l'étiquette. Dans chacun des groupes, on a distingué deux catégories. La distinction entre produits vendus au kg et ceux vendus au tas se justifie par le fait qu'il existe une dispersion de prix "intrinsèque" dans le cas des produits non standards vendus au tas. Par produit standard, on entend les produits comme les ignames, le poisson frais, etc., produits qui ne sont pas fractionnables, raison pour laquelle le poids du tas est rarement constant. Ce problème se pose de manière aiguë pour les produits vendus en petites quantités (piments, feuilles, etc.). En ce qui concerne les produits manufacturés, on a distingué des produits qui peuvent être qualifiés de "première nécessité" et des produits "de luxe" consommés davantage par les ménages aisés. On peut supposer que, dans le premier cas, les ménages arrivent à faire jouer la concurrence de sorte que la dispersion des prix entre différents points de vente est a priori plus faible que dans le cas des produits moins essentiels.

Les articles faisant l'objet de l'enquête pilote devront être définis le plus précisément possible afin d'éviter l'interférence des variations dans la contenance ou la qualité des produits dans l'évaluation des écarts de prix. Bien entendu, les relevés devront tous être effectués le même jour (si possible).

L'enquête comporte deux phases. Dans la première on procédera au dénombrement des points de vente, pour chacun des produits retenus. On pourra ainsi savoir si une plus faible dispersion est associée au fait que le nombre des vendeurs y est plus important. Dans le second, on procédera aux relevés proprement dits : marchandage, achat puis pesée des produits et enfin, calcul des prix unitaires et des dispersions par groupes de produits.

Afin d'estimer les biais des relevés précédents, les enquêteurs feront deux sortes de relevés. Le premier reproduira la méthode utilisée actuellement, tandis que pour le second, ils marchanderont le prix des produits et les pèseront après les avoir achetés. Ceci se fera de façon séquentielle; l'enquêteur demandera d'abord le prix au commerçant puis il marchandra et achètera le produit.

En ce qui concerne les épiceries de quartier, on propose d'enquêter 5 PdV dans trois types de quartier : quartiers "riches" (i.e. Ivandry, Antaninarenina, Tanjombato), quartiers "moyens" (à préciser) et quartiers "populaires" (i.e., Isotry, Andravoahangy, Analakely)

Un résultat pratique que l'on obtiendra à la suite de l'enquête pilote sera le nombre nécessaire de relevés des prix afin d'estimer un prix moyen "représentatif" pour différents produits dans chacune des catégories définies.

Tableau 1
Typologie et liste d'articles dans l'enquête pilote sur la dispersion des prix

<i>Produits alimentaires non transformés</i>	<i>Produits manufacturés</i>
<i>Vendus au kg</i>	<i>De première nécessité</i>
1- Viande de boeuf, extra-fin avec os 2- Riz ordinaire (vary gasy) 3- Saucisses mélangée, pur porc 4- Bananes qualité moyenne "malagasy" 5- Haricots blancs secs	11- Pain bâtard, 190g 12- Sucre blanc cristallisé, vendu en vrac 13- Huile d'arachide, 1lt, vendue en vrac 14- Savon de ménage, en morceau, "SIB", 100g 15- Lait concentré sucré, "SMPL" boîte de 397g
<i>Vendus au tas</i>	<i>De "luxe"</i>
6- Haricots verts 7- Manioc frais 8- Oignon 9- Tomate 10- Anamany	16- Crème nivea, 150ml 17- Pile transistor "SIPED" 18- Lessive "Madio", sachet 100g 19- Sirop Hexaciline

2- Le traitement des données récentes pour l'actualisation du panier de consommation

En 25 ans le panier de consommation a "vieilli", certains produits ont disparu du marché tandis que d'autres, nouveaux, sont venus s'ajouter dans la consommation des ménages. Le traitement de l'enquête EPM permettra d'obtenir de nouveaux coefficients de pondération pour des catégories relativement agrégés des produits. En attendant les résultats de l'enquête 1-2-3 MADIO sur la consommation des ménages à Antananarivo, l'expérience et les données de l'enquête PCI devront être mobilisées afin d'actualiser le panier de consommation. Il restera de préciser la composition détaillée d'articles dont les prix seront relevés par les enquêteurs ainsi que leurs poids respectifs à l'intérieur du groupe le plus détaillé de l'enquête PCI.

3- Le traitement de l'enquête 1-2-3 MADIO pour l'échantillonnage des points de vente

L'enquête MADIO sur la consommation des ménages permettra non seulement de déterminer le type de points de vente associés aux grandes postes du budget des ménages mais aussi leur poids relatif dans les achats des ménages. Ainsi, dans le calcul de l'indice de prix, on disposera prochainement des information permettant de diversifier le type de lieux d'achat et de pondérer les prix relevés dans les différents types de PdV par leurs poids dans les dépenses des ménages. Ceci contribuera à améliorer la représentativité de l'indice de prix.

Recommandations pour le très court terme

- Les aspects des relevés actuels qui nécessitent une attention urgente sont:
- Procéder à des relevés au moins mensuels pour tous les produits, abandonnant ainsi la pratique de relevés uniquement trimestriels pour les prix des biens et services.
 - Procéder à des achats de produits afin de connaître leur prix après marchandage.
 - Peser les produits non transformés vendus au kg ou au tas.
 - Multiplier le nombre de relevés des produits transformés réalisés actuellement dans 6 PdV modernes.
 - Envisager d'effectuer le relevé de prix des produits transformés aussi sur les deux marchés principaux et épiceries de quartier.

- Fixer les PdV sur les deux principaux marchés.

IB - MISE EN PLACE D'UN IPC ELARGI AUX GRANDS CENTRES URBAINS

Pour étendre la couverture de l'indice des prix à la consommation à Madagascar, nous proposons de mettre en place un indice représentatif des grands centres urbains, c'est à dire des six capitales de faritany (en incluant éventuellement la ville d'Antsirabe). Cette proposition s'inscrit dans le cadre du projet d'élaboration d'un indice national, présenté dans le projet de réhabilitation de l'appareil statistique⁽⁶⁾. Il constitue une étape intermédiaire dans cette direction.

Pour ce faire, nous disposons de deux sources d'informations récentes, qui doivent permettre de mettre en place à court terme un dispositif d'une fiabilité acceptable :

- l'enquête permanente auprès des ménages (EPM) ;
- les relevés de prix réalisés dans le cadre du PCI.

Avec la section 8 de l'EPM (*dépenses monétaires du ménage*) et la section 7 partie F (*autoconsommation de produits agricoles*), nous pouvons élaborer des paniers de consommation moyen pour chacune des capitales de faritany, permettant d'obtenir les pondérations des paniers de consommation correspondants. Bien que l'échantillon de l'EPM n'ait pas tiré pour être représentatif à ce niveau de désagrégation, on peut espérer disposer d'un nombre de ménages suffisant pour établir une structure de consommation type. Si cette condition est remplie, nous explorerons les possibilités d'identifier deux catégories de ménages (riche, pauvre) au sein de chaque capitale.

Le niveau de détail de la nomenclature des produits enregistré dans l'EPM est insuffisant pour pouvoir identifier précisément le type de produits à relever (variétés), ainsi que leur pondération. Pour dépasser cette limite, nous proposons de mobiliser les relevés de prix réalisés en novembre 1994 dans le cadre du PCI pour choisir les items élémentaires qui entreront dans l'indice, ainsi que l'échantillonnage des points de vente correspondant. Ce dispositif sera complété par une mission de validation sur le terrain, mission qui sera aussi mise à profit pour former les enquêteurs chargés des relevés de prix.

Evidemment, il conviendra d'assurer une certaine homogénéité des indices régionaux (champ, poids dans la consommation des produits retenus, nombre de produits), tout en tenant compte de la diversité régionale. L'IPC d'Antananarivo, dans sa version actualisée (voir ci-dessus, partie IA) servira d'étalon aux indices régionaux.

Les résultats de l'extension de l'IPC aux grands centres urbains seront publiés à deux niveaux d'agrégation :

- un indice synthétique représentatif des grands centres urbains ;
- des indices régionaux pour chaque capitale de faritany, afin d'apprécier les divergences éventuelles dans la dynamique des prix à la consommation par province.

Les indices de prix seront présentés au niveau général, mais aussi ventilés suivant les nomenclatures analytiques mentionnées ci-dessous, dans la partie IIB de la présente note.

⁶⁾ DGBDE, "Projet de réhabilitation du système statistique national", Ministère de l'Economie et du Plan, juillet 994, 126p.

Le dispositif opérationnel que nous proposons de mettre en place devra s'appuyer sur les services provinciaux de la statistique (SPS), et sera coordonné par la section prix du service de Mme Bodo RAOBELINA, actuellement chargée de l'élaboration de l'IPC à la DG de l'INSTAT. Les SPS jouissent déjà d'une certaine expérience en matière de relevés de prix (voir relevés de prix des PPN depuis 1992). De plus, cette opération devrait permettre de remobiliser les SPS en s'appuyant sur des actions statistiques concrètes et régulières, ainsi que de resserrer les liens entre la direction générale et les directions régionales.

Comparaison spatiale des niveaux de prix

Finalement, le dernier élément que nous proposons pour compléter ce dispositif d'indices des prix régionaux, publiés sur une base mensuelle, concerne non plus l'évolution des prix, mais le niveau des prix. Sur ce point nous envisageons de réaliser, une fois par an, une comparaison spatiale des niveaux de prix. Cette opération se justifie par l'intérêt qu'elle représente dans un pays comme Madagascar, caractérisé par un fort enclavement. Elle permet de mesurer la réussite du processus d'intégration territoriale du pays, qui devrait se traduire par une convergence des prix à la consommation.

Le dispositif à mettre en place pour la comparaison spatiale est relativement léger. Pour le mois de l'année qui sera fixé ultérieurement, un panier commun aux 6 capitales de faritany sera défini (l'expérience du PCI pourra servir de support) et les relevés de prix indice mensuel / comparaison spatiale seront effectués simultanément. Dans la mesure où l'on tentera de maximiser le nombre d'articles communs entre le relevé mensuel, et le relevé propre à la comparaison spatiale, la charge de travail supplémentaire sera négligeable (elle serait même nulle si l'on prenait exactement les mêmes produits). Le panier commun pourrait être celui de la capitale Antananarivo.

II.- VALORISATION DE L'INFORMATION COLLECTEE

Actuellement, l'IPC à Antananarivo fait l'objet d'une publication mensuelle de deux pages, mise à la disposition du public avec un délai de 20 jours (les résultats d'un mois donné sont publiés le 20 du mois suivant). Si le contenu et les délais de publication semblent raisonnables, il convient de procéder à la modification de certains modes de calcul des indices en glissement, ainsi qu'à la reformulation des nomenclatures de produits utilisées.

IIA- UN NOUVEAU CALCUL DE L'EVOLUTION DES PRIX EN GLISSEMENT

Quelle a été la hausse des prix au cours du mois dernier?

Cette question peut apparaître comme étant banalement simple. Cependant elle cache une subtilité qui tient à la façon dont l'évolution de l'indice de prix est calculée, et au fait que l'année de base à laquelle se réfère l'indice est très ancienne. Actuellement, l'INSTAT calcule l'inflation mensuelle en rapportant l'indice du mois T à celui du mois T-1, l'année de base étant 1971. La formule correspondant à ce calcul est la suivante :

$$(I) \quad I^{T/T-1} = \left(\sum_i p_i * I_i^{T/T_0} \right) / \left(\sum_i p_i * I_i^{T-1/T_0} \right)$$

La formule (I) peut aussi s'écrire :

$$(I') \quad I^{T/T-1} = \sum_i^n [(p_i * I_i^{T-1/T_0}) / (\sum_i^n p_i * I_i^{T-1/T_0})] * I_i^{T/T-1}$$

En fait, la véritable formule pour calculer l'inflation mensuelle est :

$$(II) \quad I^{T/T-1} = \sum_i^n p_i * I_i^{T/T-1}$$

Les deux modes de calcul ne sont équivalents que si :

$$(III) \quad p_i = (p_i * I_i^{T-1/T_0}) / (\sum_i^n p_i * I_i^{T-1/T_0}), \text{ ce qui est équivalent à :}$$

$$(III') \quad I_i^{T-1/T_0} = \sum_i^n p_i * I_i^{T-1/T_0} = I^{T-1/T_0} \quad \forall i \in \{1, \dots, n\}$$

Autrement dit, l'évolution mensuelle des prix calculée par l'INSTAT ne correspond à l'évolution réelle des prix que si les prix élémentaires de tous les produits avaient connus le même rythme de croissance entre la période de base et le mois T-1. Ce qui n'est évidemment pas le cas. Le mode de calcul de l'INSTAT revient à repondérer les indices élémentaires, en affectant un coefficient d'autant plus faible que les produits ont connu une augmentation modérée (relativement aux autres) au cours de la période $T_0, T-1$.

La condition de croissance homothétique des indices élémentaires (qui justifie la méthode employée par l'INSTAT) est d'autant plus difficile à satisfaire que la base de l'indice est ancienne. En effet, sur une longue période, on constate une forte différenciation dans l'évolution des prix. Celle-ci peut être due à divers facteurs, différentes élasticités-revenu, diversité des chocs affectant les prix des produits, contrôle des prix des services publics, etc. Ainsi, typiquement, l'évolution du prix des services publics tend à manifester une progression mois rapide que l'ensemble des prix, les réajustements des prix intervenant de façon brutale d'un mois à l'autre.

Ainsi, ce mode de calcul aura tendance à sous-estimer le rythme d'inflation lorsqu'on se trouve en phase de rattrapage des prix des produits qui avaient connu jusqu'alors une augmentation modérée. L'erreur commise provient du fait que les indices composites ne peuvent pas être enchaînés.

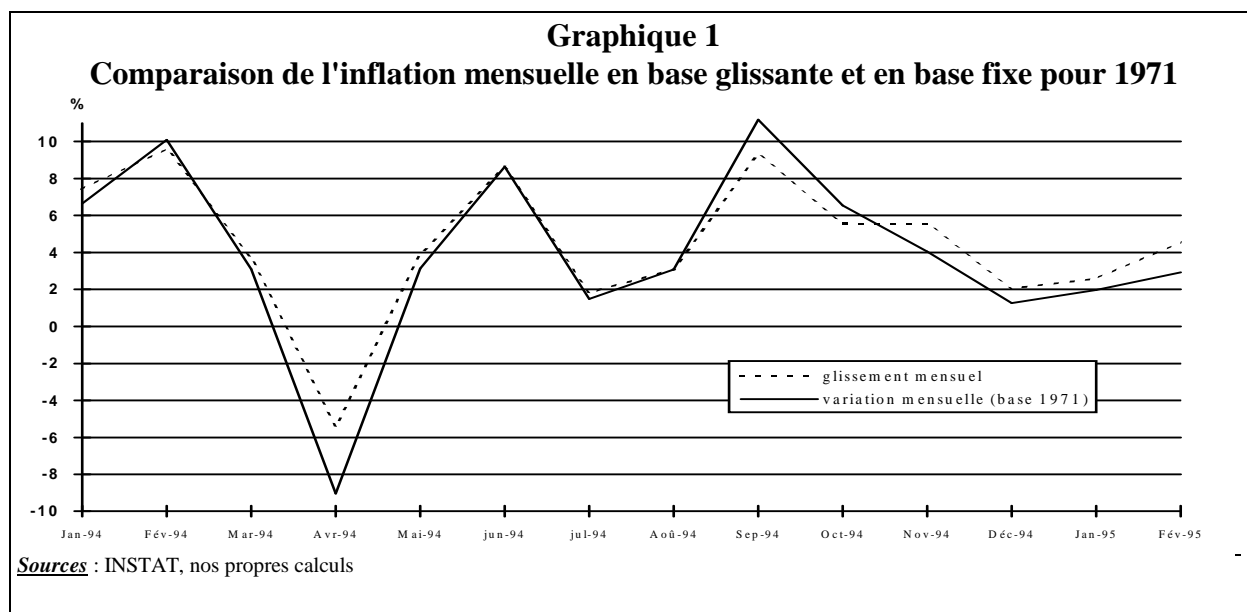
Un exemple permet d'illustrer le problème. Supposons que le panier de consommation des ménages soit composé de deux produits (le riz et le pétrole), pesant chacun 50% de la consommation. Supposons de plus que l'évolution des prix de ces deux produits ait été la suivante :

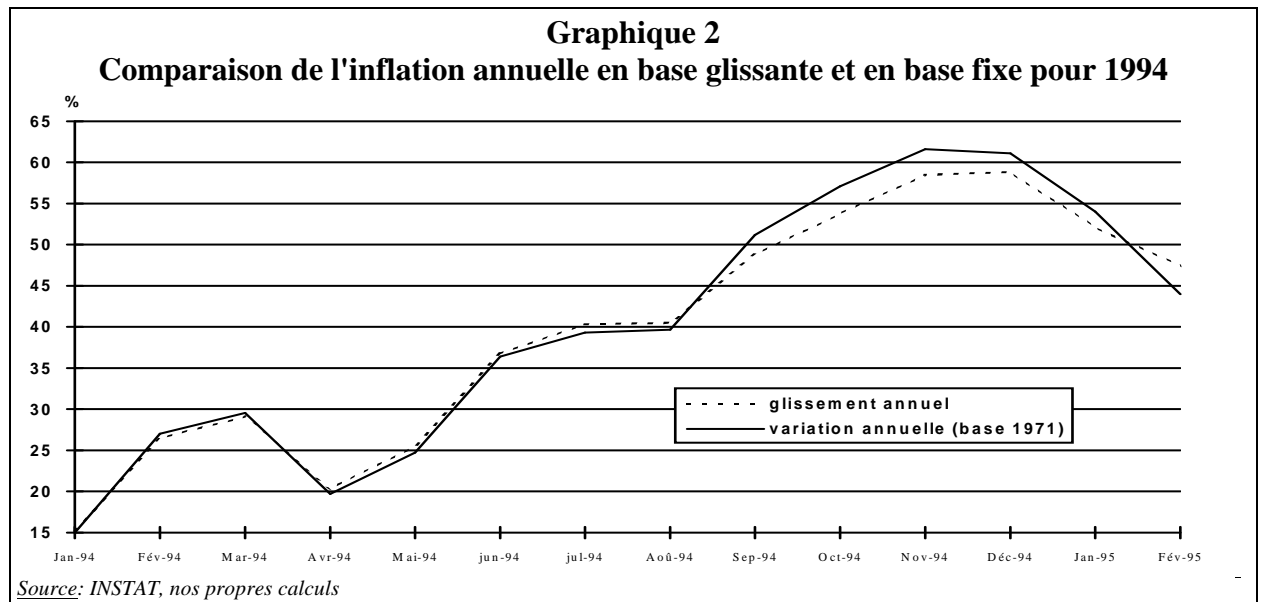
Tableau 2
Un petit exemple pour illustrer le problème de la base glissante

Produits	Pondération	Prix en T ₀ (Fmg)	Prix en T-1 (Fmg)	Prix en T (Fmg)	Indice T/T-1 (glissement)	Indice T/T-1 (base fixe)	Pondération implicite
Riz	0,50	200	1000	2000	200	100	0,33
Pétrole	0,30	500	5000	5000	100	100	0,66
Total	1,00				150	133	

Il ressort de cet exemple fictif que la méthode employée par l'INSTAT conduit à une inflation de 33% entre T et T-1, alors que l'augmentation réelle des prix a été de 50%, soit une sous-estimation de 34%. Ce résultat provient du fait que la pondération implicite du riz dans le calcul de l'INSTAT n'est que de 0,33 alors qu'elle est en réalité de 0,50.

Si maintenant on mesure l'erreur réelle sur l'inflation constatée à Madagascar, on peut voir que le problème n'est pas négligeable. Ainsi, l'inflation mensuelle entre février et janvier 1995 a été chiffrée officiellement par l'INSTAT à 2,9%, alors que le calcul donné avec la méthode de la base glissante donne 4,6%. On trouvera dans le graphique 1 les niveaux d'inflation mensuelle calculés suivant les deux méthodes, pour l'année 1994. Evidemment, le même problème se pose lorsqu'on analyse l'inflation en glissement annuel, comme le montre le graphique 2.





Compte tenu de l'aspect stratégique de la mesure de l'inflation pour la politique économique (elle a constitué un des sujets de conversation majeur entre les autorités malgaches et les bailleurs de fonds, lors de leur dernière mission en février 1995, le chiffre de 15% d'inflation en glissement pour 1995 ayant été cité comme un objectif à atteindre), il devient fondamental pour l'INSTAT de publier des chiffres d'inflation calculé avec la bonne méthode. L'indice en niveau n'a pas à être modifié. Par contre, il faut présenter les variations (mensuelles ou annuelles) sur base glissante.

Si ce changement ne présente aucune difficulté technique, il est important de réfléchir aux modalités de diffusion de ce changement de mode de calcul, de façon à ne pas entamer la crédibilité de l'institution.

IIB- ELABORATION DE NOUVELLES NOMENCLATURES ANALYTIQUES

Il est possible (à partir des données élémentaires) de construire de nouveaux indices correspondant aux différents secteurs institutionnels formel et informel (ventilés en secteur agricole, manufacturé, et services). Leur évolution relative (par rapport à l'indice général ou comparé entre eux) peut suggérer des hypothèses concernant les comportements différenciés des agents et leur capacité à indexer les revenus.

La classification des produits selon leur origine utilisée par l'INSTAT présente deux problèmes:

- les "services" sont confondus dans la catégorie "*produits transformés*" locaux qui correspondrait proprement aux produits manufacturés locaux;
- le critère permettant de distinguer les produits "*semi-importés*" des produits "*locaux*" est l'importance relative des intrants importés dans les coûts de fabrication du produit. Le seuil à partir duquel on considère un produit comme "*semi-importé*" n'a pas été précisé. La

ventilation des produits n'est pas fondée sur une analyse des enquêtes industrielles et, même si tel avait été le cas, la nouvelle politique de libéralisation d'importations a, semble-t-il, modifié considérablement la structure des coûts des entreprises industrielles. Des enquêtes précises auprès des entreprises industrielles devront être effectués afin de donner une assise plus solide à la ventilation proposée (qui garde tout son intérêt).

Une décomposition très proche de celle utilisée par l'INSTAT est proposée ci-dessous

L'origine importée ou locale du produit, le type de produit (agricole, manufacturé et services) ainsi que le secteur institutionnel de fabrication peuvent être distingués. La justification d'une telle décomposition peut être résumée comme suit :

- les prix des produits agricoles sont influencés davantage par les aléas climatiques et autres facteurs affectant l'offre tandis que leur demande est relativement stable ;
- pour les prix des produits manufacturés on peut postuler qu'ils sont déterminés par l'évolution des coûts et en moindre mesure par la demande ("mark-up") ;
- l'évolution du prix des services (privés) serait en revanche sensible à l'évolution des la demande des ménages tandis que le prix des services publics est fixé par le gouvernement.

La distinction importé/locale a un intérêt évident dans une période de flottement du taux de change. Mais on peut aussi proposer un certain nombre d'autres nomenclatures secondaires (critère de durabilité, analyse conjoncturelle, etc.).

Tableau 3
Nomenclatures analytiques des produits

Indice Général	Indice Général
I. Produits Locaux	I. Vivriers
<i>1. vivrier local</i>	II. Manufacturés
<i>2. manif formel local+semi import</i>	III. Services
a) manif formel semi-importé	
b) manif. formel local	
<i>3. manif informel</i>	
<i>4. services</i>	
a) services publics	
b) services privés	
II. Produits importés	
<i>1. manufacturé importé</i>	

ANNEXE

Evolution de l'indice de prix à la consommation malgache selon la décomposition fonctionnelle proposée

